

SOCIETE EN POLOGNE**INTRODUCTION**

La Pologne ne représente pas en soi une fiscalité particulièrement avantageuse, contrairement aux sociétés présentées dans nos juridictions principales. Ainsi, l'incorporation dépend d'avantages étudiés et de conditions particulières liés soit à votre situation personnelle soit à votre activité, notamment des impératifs imposés par vos clients ou fournisseurs. L'étude de votre dossier confirmera l'intérêt d'y procéder. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter pour un RDV.

ECONOMIE

La Pologne a bien sûr été touchée par la crise financière internationale, mais elle a su la gérer relativement bien et est un des seuls pays européens à conserver une croissance positive. La croissance, qui avait atteint un niveau record de 6,7% en 2007, a terminé l'année 2009 à 1,7% en moyenne et attend 2,5% pour 2010. Pour stabiliser le secteur financier et l'économie, le gouvernement met l'accent sur des allègements fiscaux et la réduction des taux d'intérêt notamment.

FISCALITE

Le régime économique de la Pologne est un des plus libéraux de l'Europe Centrale. L'impôt sur les sociétés est passé de 27% à 19% en 2004, le gouvernement voulant réduire la pression sur les sociétés et attirer des investissements créateurs d'emploi.

Conformément au droit communautaire, la libre circulation des capitaux est la règle.

L'économie polonaise est l'une des plus attractives pour les investisseurs étrangers. On recense notamment des incitations fiscales dans les dépenses d'investissement, des subventions allant jusqu'à 50% pour des projets permettant la création de nouveaux emplois, des avantages dans les zones où le chômage est élevé ou des exonérations d'impôts dans les zones franches.

TYPES DE SOCIETES

Il existe plusieurs types d'entreprises pour les investisseurs étrangers :

- Société à responsabilité limitée (sp. z o.o)
- Société par actions (S.A.)
- Société en nom collectif
- Propriétaire unique

La sp. z o.o est le statut d'entreprise le plus courant des moyennes et grandes entreprises. Elle est généralement utilisée par les entreprises étrangères pour s'implanter dans le pays.

TARIFS, DÉLAIS

Taux d'imposition	- Impôt sur les bénéfices : 19% - Taxe sur les plus-values : 19% - Taxe sur les royalties et intérêts : 20% - Taxe sur les dividendes : 19% - Revenus des entreprises étrangères : 19% - TVA : 22%
Société recommandée	sp. z o.o , Société à Responsabilité Limitée
Capital social minimum	5.000 PLN (1.211 €, entièrement libérés à la création)
Actionnaires	Un associé minimum
Actionnaires étrangers	Oui
Directeurs	Un directeur minimum
Holding étrangère	Oui
Obligations légales	- Conseil de Surveillance obligatoire pour les entreprises de plus de 25 associés et capital social supérieur à 500.000 PLN (121.086 €) - Audit annuel des comptes facultatif
Création de la société, ouverture d'un compte bancaire, immatriculation à la TVA	7.588 € hors TVA
Délai	4 à 6 semaines à compter de la réception de tous les documents pour la création de la société 1 semaine pour l'immatriculation à la TVA
Siège social	Domiciliation commerciale, transfert de téléphone, fax et courrier Coût : 290 € par mois Possibilité de disposer d'un bureau physique (tarifs variant selon la demande)
Comptabilité	Bilan comptable annuel, annexes et rapports de gestion obligatoires, sur la base d'un nombre estimé de factures mensuelles et d'une prévision du chiffre d'affaires annuel. Coût : 300 € par mois Les frais pour les plus grandes sociétés peuvent varier.

COMPTABILITÉ

En conformité avec les pratiques standards dans l'UE, les sociétés doivent s'enregistrer et soumettre des comptes annuels aux autorités réglementaires. Des audits annuels sont obligatoires pour les sociétés plus grandes.

NOTRE INTERVENTION

Nos consultants assurent l'intégralité du suivi jusqu'au démarrage effectif de votre activité. Nous intervenons à plusieurs niveaux dans la création de votre société en Pologne :

- Rédaction des différents actes juridiques et enregistrement de la société
- Obtention de tous les documents certifiés et notariés
- Accompagnement à chaque étape et suivi de votre dossier
- Assistance et conseil personnalisé
- Ouverture du compte bancaire

France Offshore offre également la possibilité de gérer l'intégralité des démarches à distance et vous permet ainsi de ne pas vous déplacer.

COMMENT PROCÉDER ?

Dans un premier temps, nous vous recevons pour une consultation gratuite dans nos bureaux parisiens afin de faire un point de votre situation et déterminer la juridiction qui vous convient le mieux.

A la suite de cet entretien, un devis vous est présenté.

Nous lançons la procédure de création de la société dès réception de tous les documents nécessaires.

Notre cabinet se situe à l'adresse suivante :

France Offshore
52, avenue Victor Hugo
75016 Paris
Tel. 01.43.73.29.20